

DECISION DU PRESIDENT N°DP2024 - 02**Objet : CESSION DE GRE A GRE D'UN VEHICULE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 4 septembre 2020, donnant délégation de pouvoir au Président concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ayant une valeur nette comptable au 31 décembre de l'année en cours inférieure à 1 000 € HT ou dont le prix de cession est inférieur à 1 000€ HT.

Attendu que le Syndicat Mixte du Point Fort est propriétaire des biens suivants :

Inventaires n°842 et 1210 – CITROEN BERLINGO immatriculé AM-217-NX (BER3)

N° inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Valeur brute d'acquisition	VNC au 31.12.2023
842	<u>Genre</u> : véhicule utilitaire <u>Type</u> : GBRHYB <u>N° de série</u> : VF7GBRHYB94128737 <u>1^{ère} mise en circulation</u> : 02.09.2004	02.08.2006	11 434.99	0.00
1210	Remplacement embrayage	10.06.2013	1 768.27	0.00

Le Président décide l'autorisation de vente de gré à gré du véhicule désigné ci-dessus.

Fait à Cavigny, le 4 Avril 2024

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **09 AVR. 2024**

Mis en ligne le : **10 AVR. 2024**